



**Built to Lead**

Pour publication immédiate : 12/11/2016

**GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

**LE GOUVERNEUR CUOMO ORDONNE UNE ENQUÊTE CONJOINTE DE LA POLICE D'ÉTAT ET DE LA DIVISION D'ÉTAT DES DROITS DE L'HOMME (STATE DIVISION OF HUMAN RIGHTS) SUR LES CRIMES DE HAINE PRÉSUMÉS À WELLSVILLE**

Le gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une enquête conjointe de la Police d'État de New York (New York State Police, NYSP) et de la Division d'État des droits de l'Homme (State Division of Human Rights) sur les crimes de haine allégués à Wellsville, New York. Plus tôt cette semaine, il a été signalé qu'un abri de terrain de softball a été dégradé avec les mots « Make America White Again » (rendez l'Amérique aux Blancs), accompagnés d'une croix gammée peinte à la bombe. Le gouverneur Cuomo a ordonné une enquête approfondie sur le crime de haine présumé.

« New York n'a aucune tolérance pour la bigoterie, la peur et la haine et ceux qui cherchent à nuire aux valeurs fondamentales sur lesquelles cet État et notre nation sont fondés, » **a déclaré le gouverneur Cuomo.** « J'ai ordonné une enquête approfondie sur cet acte déplorable, et ceux qui sont responsables de cette conduite seront sanctionnés dans l'entière mesure autorisée par la loi. New York est l'une des communautés les plus ouvertes du monde. Ce type de comportement ne correspond pas à qui nous sommes et ne nous correspondra jamais. »

En 2000, l'État de New York a promulgué une loi pour renforcer les peines pour les crimes de haine. Selon la loi, une personne commet un crime de haine lorsqu'un ensemble spécifique d'infractions est commis en ciblant une victime en raison d'une perception ou d'une croyance concernant sa race, sa couleur, son origine nationale, son ascendance, son sexe, sa pratique religieuse, son âge, son handicap ou son orientation sexuelle, ou lorsqu'un tel acte est commis du fait de ce type de perception ou de croyance. Les crimes de haine peuvent être perpétrés contre un individu, un groupe d'individus ou contre une propriété publique ou privée. En outre, selon la législation de l'État, il est illégal de discriminer pour des motifs de race, d'origine nationale, de religion, d'origine ethnique ainsi que de nombreuses autres catégories protégées.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418